

Harold Stuart Wesley *Appellant*;

and

Her Majesty The Queen *Respondent*.

1978: October 4.

Present: Laskin C.J. and Martland, Ritchie, Spence, Pigeon, Dickson, Beetz, Estey and Pratte JJ.

ON APPEAL FROM THE COURT OF APPEAL FOR
BRITISH COLUMBIA

Criminal law — Conviction of murder — Dissent in Court of Appeal on ground verdict unreasonable and could not be supported by the evidence — Not a dissent on question of law — Appeal quashed for want of jurisdiction.

APPEAL from a majority judgment of the Court of Appeal for British Columbia dismissing appellant's appeal from his conviction, after trial by judge and jury, of murder punishable by imprisonment for life. Appeal quashed.

J. B. Clarke, for the appellant.

M. R. V. Storrow, for the respondent.

The judgment of the Court was delivered orally by

THE CHIEF JUSTICE—We do not need to hear you, Mr. Storrow. The appeal is quashed for want of jurisdiction, the dissent of Mr. Justice Branca on the ground that the verdict is unreasonable and cannot be supported by the evidence not being dissent on a question of law: see *The Queen v. Warner*¹.

Judgment accordingly.

Solicitors for the appellant: Deverell, Harrop & Co., Vancouver.

Solicitors for the respondent: Davis & Co., Vancouver.

¹ [1961] S.C.R. 144.

Harold Stuart Wesley *Appellant*;

et

Sa Majesté La Reine *Intimée*.

1978: 4 octobre.

Présents: Le juge en chef Laskin et les juges Martland, Ritchie, Spence, Pigeon, Dickson, Beetz, Estey et Pratte.

EN APPEL DE LA COUR D'APPEL DE LA
COLOMBIE-BRITANNIQUE

Droit criminel — Condamnation pour meurtre — Dissidence en Cour d'appel au motif que le verdict est déraisonnable et non appuyé par la preuve — Dissidence ne portant pas sur une question de droit — Pourvoi rejeté pour défaut de juridiction.

POURVOI contre un arrêt rendu à la majorité par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique rejetant un appel interjeté par l'appellant de sa condamnation pour meurtre passible d'emprisonnement à perpétuité suite à un procès avec juge et jury. Pourvoi rejeté.

J. B. Clarke, pour l'appellant.

M. R. V. Storrow, pour l'intimée.

Le jugement de la Cour a été prononcé oralement par

LE JUGE EN CHEF—M^e Storrow, il n'est pas nécessaire de vous entendre. Le pourvoi est rejeté pour défaut de compétence. La dissidence du juge Branca fondée sur le motif que le verdict est déraisonnable et ne peut être appuyé par la preuve, n'est pas une dissidence sur une question de droit: voir *La Reine c. Warner*¹.

Jugement en conséquence.

Procureurs de l'appellant: Deverell, Harrop & Co., Vancouver.

Procureurs de l'intimée: Davis & Co., Vancouver.

¹ [1961] R.C.S. 144.